application mobile: EDF & MOI

mail: serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

(Service et appel gratuits) Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

75382 Paris Cedex 08 - France R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317 66522 N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

avenue de Wagram

: 22-30

social

Siège

943 290 542

de 1

EDF-SA au capital

**EDF SERVICE CLIENTS** TSA 21941 62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis) 0972675059 (Service gratuit + prix appel)

Urgence dépannage Gaz (GRDF)

0 800 473 333 Service & appel gratuits

#### **NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE**

Par courrier

**EDF TSA 81401** 87014 LIMOGES Cedex 1

#### **f** Lieu de consommation

9 RUE DES 4 FRERES DELATTRE 59560 COMINES

Titulaire du contrat

M. CHAHOUAT TAOUFIK

**Votre contrat** 

N° de client : 6 007 147 078 N° de compte : 4 01 4 031 114 164 (numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) : N° 01 111 722 113 428

Gaz naturel "Avantage Gaz"

• Point de comptage (PCE) : N° 01 111 866 831 252

## Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

Chahouat Taoufik

Compte à débiter :

FR7616706\*\*\*\*95\*\*\*\*\*\*438\*\*\*



Document à conserver 5 ans

Date d'édition : 05/08/2022



M. CHAHOUAT TAOUFIK 9 RUE DES 4 FRERES DELATTRE 59560 COMINES

#### Votre nouveau calendrier de paiement

Bonjour Monsieur CHAHOUAT,

Voici votre nouveau calendrier de paiement établi sur la base de votre consommation de l'année dernière.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.

# Votre nouveau calendrier de paiement

Prélèvement	Montant TTC	Dont Elec TTC	Dont Gaz TTC
Le 19/09/2022	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 19/10/2022	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 21/11/2022	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 19/12/2022	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 19/01/2023	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 20/02/2023	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 20/03/2023	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 19/04/2023	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 19/05/2023	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 19/06/2023	124,54 €	39,36 €	85,18 €
Le 19/07/2023	124,54 €	39,36 €	85,18 €

Prélèvement de régularisation vers le 21/08/2023

Montant total TTC 1 369,94 €	432,96 €	936,98 €
------------------------------	----------	----------

NB: Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

### Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini pour la période du 17/08/2022 au 16/08/2023
- Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions. Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF



#### Les étapes clé de la mensualisation

#### Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

#### Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

#### Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

#### Etape 4: reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.

#### **ATTENTION**

En cas de deux rejets de prélèvement consécutifs, votre prélèvement automatique sera suspendu. Ainsi, si vous avez opté pour la mensualisation, elle sera alors automatiquement résiliée. Vos factures vous seront adressées tous les deux mois. Vous pourrez opter pour un des autres modes de paiement mentionnés dans vos Conditions Générales de Vente, notamment par TIP, chèque ou carte bancaire.